Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le 02 AOUT 2023
ID : 081-218101400-20230802-1891_MPDDAV2MAR-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa décision prise en vertu d'une délégation du conseil municipal en date du 26 avril 2022, visée par la préfecture en date du 27 avril 2022, relative à l'attribution du marché n°PS 2022-03 afférent aux prestations de fauchage et de débroussaillage sur le territoire de la Commune de Lavaur divisées en deux lots, lequel a été signé le 10 mai 2022 ;

Considérant que des prestations supplémentaires, non prévisibles, s'avèrent absolument nécessaires ;

Considérant la nécessité de rectifier ainsi le montant maximum des prestations pour le lot 2, par an, le portant à 36 800 € H.T. ;

Considérant que le nouveau montant maximum reste conforme aux dispositions du dossier de consultation des entreprises afférent ;

Considérant qu'il y a lieu à cet effet de signer l'avenant correspondant ;

DECIDE

ARTICLE 1 :
Il sera signé l'avenant n°2 au marché PS 2022-03, lot 2 : Fauchage et débroussaillage en zone rurale avec

L'Entreprise de travaux agricoles
Didier VALENTIN
1690, route d'en Salinier Lieu dit « En Sicard »

81390 SAINT GAUZENS

Tél : 05.63.42.03.93 Port : 06.12.77.10.14 Courriel : silo-blanc@orange.fr

SIRET : 379 255 201 00012

.../...

Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le 02 AOUT 2023
ID : 081-218101400-20230802-1891_MPDDAV2MAR-AU

Ayant pour effet la revalorisation du montant annuel maximum de prestations, portant ce dernier à 36 800 € H.T.

****

ARTICLE 2 :
Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au compte 615 231, (engagement n° 23 103 540).

Fait à Lavaur, le 2 août 2023

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (Tarn)

Décision prise en date du 02/08/2023 prise en vertu d'une délégation du conseil municipal en date du 10/07/2020, concernant l'avenant n°2 au marché n°PS 2022-03, lot 2 pour les prestations de fauchage et de débroussaillage en zone rurale.